



Centre Communal d'Action Sociale

**COMPTE RENDU REUNION ORDINAIRE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 25 NOVEMBRE 2021**

Séance du 25 novembre 2021 à 18h00, sous la présidence de Monsieur KLEINHENTZ Laurent. Convocation du 18 octobre 2021.

PRESENTS : Mesdames TUSCHL – RUSSELLO – FRANGIAMORE – HARRATH – ANANICZ – BOUR.

Messieurs ALBERT – KLEINHENTZ – SAVALLI – JAGER.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur ZIMMERMANN.

Madame PORT.

PROCURATIONS: Madame CHEBLI qui a donné procuration à Mme TUSCHL.

Madame BALTA qui a donné procuration à M. KLEINHENTZ.

Monsieur ESTRADA qui a donné procuration à Mr ALBERT.

Madame KERMAOUI qui a donné procuration à Mme RUSSELLO.

PERSONNEL INVITE : Mesdames AKOUDAD – BURTAIRE.

ORDRE DU JOUR

- 01 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**
- 02 - DETERMINATION DU MONTANT DU BON DE NOËL 2021**
- 03 - CADEAUX DE FIN D'ANNEE EN FAVEUR DES SENIORS**
- 04 - COMPTE-RENDU OCTROI DE BONS ALIMENTAIRES**
- 05 - COMPTE-RENDU DES DONS REÇUS**

01 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Moselle) sollicite le CCAS pour l'attribution d'une subvention afin de mener une action dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.

Cette action consiste à concevoir des pochettes à pain personnalisées, composées au recto du « violentomètre », outil de prévention adapté en France par la ville de Paris, le département de la Seine Saint Denis et l'association « En Avant Toutes », et au verso des numéros nationaux et locaux d'écoute et d'accueil pour les violences conjugales.

Le « violentomètre » permet de mesurer le degré de violences dans un couple à partir d'exemples concrets du quotidien. Il est reconnu par les associations expertes comme d'utilité publique dans la lutte contre les violences conjugales.

Les pochettes à pain seront distribuées dans les boulangeries de l'ensemble du département de la Moselle dont 2 sur la commune de Farébersviller.

Il est proposé au conseil d'administration de verser une subvention de 100 €.

L'assemblée après exposé et délibération donne son accord à l'unanimité.

02 - DETERMINATION DU MONTANT DU BON DE NOËL 2021

Après exposé et délibération, le conseil d'administration décide de fixer comme suit le montant du bon de Noël octroyé aux bénéficiaires répondant aux critères des distributions alimentaires pour 2021 :

- 20 € pour une personne seule ;
- 25 € pour un couple ;
- 5 € supplémentaire par enfant à charge.

L'assemblée donne son accord.

03 - CADEAUX DE FIN D'ANNEE EN FAVEUR DES SENIORS

Bilan du choix des cartes cadeaux en faveur des seniors :

- Les 92 résidents de la maison de retraite recevront un coffret de produits de toilette.

<i>Au total 668 bénéficiaires</i>	334 bénéficiaires COUPLES (Carte cadeau à 40 €)	334 bénéficiaires SEULS (Carte cadeau à 20 €)
BON CADEAU B'EST	274	264
BON CADEAU BOUTIQUE AMINA	4	3
BON CADEAU EROGLU ILYAS	14	11
BON CADEAU MEDJAOUI CEREMONY	6	5
BON CADEAU CREATION COIFFURE	3	22
BON CADEAU RESTAURANT « KLEIN »	17	14
BON CADEAU RESTAURANT « LA TABLE ALSACIENNE »	16	15

- Les bénéficiaires ont reçu un courrier afin de venir récupérer leur carte cadeau le lundi 13 décembre 2021 en Mairie.

04 - COMPTE-RENDU OCTROI DE BONS ALIMENTAIRES

Madame TUSCHL rend compte à l'assemblée des bons alimentaires octroyés depuis la dernière réunion. Du 01 octobre 2021 au 25 novembre 2021, 52 bons ont été distribués pour un montant total de 2 610 €.

L'assemblée prend acte.

05 - COMPTE-RENDU DES DONS REÇUS

Madame AKOUDAD informe l'assemblée que depuis sa dernière réunion le C.C.A.S. n'a reçu aucun don.

L'assemblée prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.